

URBANISME

12 rue Marat

Cession du lot de volume en cours de numérotation de 38 m²

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis plusieurs mois, la SELARL du Docteur Lalam, propriétaire du Cabinet radiologique sis 12 rue Marat à Ivry-sur-Seine demande à ce que lui soit cédés 38 mètres carrés se situant devant l'entrée de son centre afin qu'il puisse l'agrandir.

La Commune a accepté cette vente afin de répondre à cette demande pour que cessent les dégradations et les nuisances sonores dues à des personnes qui s'installent devant l'entrée de son Cabinet radiologique.

De ce fait, de nombreux déchets restaient et stagnaient devant l'entrée de l'immeuble et des dégradations régulières étaient constatées telles que des tags ou graffitis.

Cette rétrocession permettra également de supprimer certains recoins qui étaient difficiles à nettoyer par les agents de la Ville.

Aussi, avant de pouvoir répondre à l'attente du Docteur Lalam, la Ville a dû procéder au déclassement de cette partie de 38 m² et à l'intégration de celle-ci dans le patrimoine privé de la Commune.

Aujourd'hui, le nécessaire a été réalisé et par délibération en date du 30 janvier 2014, le Conseil municipal a constaté la désaffectation matérielle de l'emprise foncière de la partie de 38 m² en cours de numérotation, devant l'entrée du Cabinet radiologique sis 12 rue Marat à Ivry-sur-Seine, et a prononcé le déclassement de cet espace avec l'intégration de celui-ci dans le domaine privé de la Commune.

Cette emprise foncière correspond désormais au lot de volume en cours de numérotation, issu de l'Association Syndicale Libre Marat. Le modificatif de l'état descriptif de division en volume étant en cours de rédaction.

Les deux parties étant, désormais, tombées d'accord sur le prix, à savoir une cession à la SELARL du Docteur Lalam à hauteur de 5 700 €, soit 150 €/ m².

Aussi, au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la cession de cet espace situé devant le Cabinet radiologique d'une surface de 38 m², propriété de la Ville, sis 12 rue Marat, à Ivry-sur-Seine, au prix de cinq mille sept cent euros (5 700 €).

La recette en résultant a été prévue au budget primitif.

P.J. : -avis de France Domaine,
- plan de situation.

URBANISME

12 rue Marat

Cession du lot de volume en cours de numérotation de 38 m²

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2241-1,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et L.3111-1,

vu sa délibération du 19 décembre 2013 approuvant la révision du plan local d'urbanisme (PLU),

considérant que la SELARL du Docteur Lalam, propriétaire du Cabinet radiologique sis 12 rue Marat souhaite que cessent les dégradations et les nuisances sonores dues à des personnes qui s'installent devant l'entrée de son centre de radiologie,

considérant que le Docteur Lalam désire, dans le même temps, agrandir son Cabinet radiologique,

considérant la nécessité afin de pouvoir répondre à cette attente de céder à la SELARL du Docteur Lalam le lot de volume, en cours de numérotation, situé devant l'entrée du centre de radiologie sis 12 rue Marat à Ivry-sur-Seine, d'une surface de 38 m²,

considérant que les parties sont tombées d'accord pour une cession au prix de 5 700 €

considérant que ce lot de volume, en cours de numérotation n'est pas concerné par des opérations d'aménagement en cours ou à venir,

vu l'avis du service France Domaine, ci-annexé,

vu le plan de situation, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession du lot de volume, en cours de numérotation, de 38 m², situé devant le 12 rue Marat à Ivry-sur-Seine et propriété de la Commune à la SELARL du Docteur Lalam.

ARTICLE 2 : PRECISE que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur, la SELARL du Docteur Lalam.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation et à la signature des actes y afférant.

ARTICLE 4 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 SEPTEMBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2014